



Service régional de prévention incendie  
MRC de La Nouvelle-Beauce  
700, Notre-Dame Nord, Bureau B  
Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9  
Téléphone: (418) 387-3444  
Télécopieur: (418) 387-7060  
christianprovencher@nouvellebeauce.com

Sainte-Marie, le 22 mars 2016

## Les incendies électriques

Un incendie sur trois est causé par une défaillance ou une défektivité électrique. L'actualité nous montre que les incendies d'origine électrique sont trop nombreux et causent de graves dommages.

La Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) désire sensibiliser la population à certains signes pouvant être précurseurs d'incendie. Les risques peuvent cependant être considérablement réduits par la mise en pratique d'une approche préventive aussi simple qu'efficace.

### Signes avant-coureurs et prévention

La surcharge des circuits électriques et l'utilisation de cordons électriques endommagés sont des causes d'incendies, mais d'autres facteurs peuvent aussi entrer en jeu. En effet, le matériel défectueux ou les appareils mal installés font aussi partie des risques présents dans une résidence, bien que ces derniers ne soient pas toujours visibles à l'œil nu. De là l'importance de connaître ces signes avant-coureurs et de rester vigilant quand il s'agit de la sécurité de l'installation électrique de sa demeure.

Parmi les signes visuels précurseurs, nous pouvons noter :

- Une prise électrique présentant des traces de surchauffe (noircie, jaunie, déformée, bulle de plastique, odeur de brûlé);
- Odeur de brûlé quand un appareil électrique est branché;
- L'éclairage varie d'intensité lorsqu'un appareil supplémentaire est branché.

La CMEQ a d'ailleurs produit, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à la sécurité électrique, une fiche d'inspection visuelle, *L'Électricité de ma résidence, une question de sécurité!*, permettant aux résidents d'observer s'ils sont en présence, chez-eux, de certains symptômes pouvant révéler un plus grand danger lié à l'installation électrique de leur lieu de résidence. Cette fiche est disponible sur son site Web.

(Source : <https://www.cmeq.org/professionnels-de-lelectricite/actualites/fiche-dactualite/trop-dincendies-dorigine-electrique/>)

Si un ou plusieurs signes sont présents, la CMEQ ainsi que le service régional de prévention des incendies de la MRC de La Nouvelle-Beauce recommande fortement de faire vérifier son installation électrique par un maître électricien afin d'assurer la sécurité des lieux.

Christian Provencher  
Technicien en prévention incendie  
MRC de La Nouvelle-Beauce